

Bureau du 20 mars 2006

Décision n° B-2006-4090

commune (s) : Vénissieux

objet : **18, rue de la République - Installation des services urbains - Travaux de construction d'un bâtiment - Lot n° 9 : plomberie ventilation - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 mars 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-3612 en date du 3 octobre 2005, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 9 décembre 2005, a déclaré infructueux le lot n° 9 : plomberie chauffage.

La consultation pour ce lot a donc été relancée par voie d'appel d'offres ouvert.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 24 février 2006, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Goiffon pour un montant de 106 000 € HT, soit 126 776 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour les travaux de construction d'un bâtiment, lot n° 9 : plomberie ventilation situé 18, rue de la République à Vénissieux et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Goiffon, pour un montant de 106 000 € HT, soit 126 776 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront financées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et 2007 - opération n° 0964 - compte 0231 320 - centre budgétaire 5 740 - centre de gestion 572 700, pour laquelle il a été individualisée une autorisation de programme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,